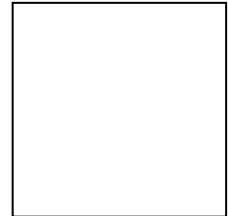


**DOSSIER DE DEMANDE D'ATTRIBUTION  
D'UN PASSEPORT MOBILITE FORMATION PROFESSIONNELLE 2011/2012**

**Projet d'insertion professionnelle**       **Concours**

Nom de naissance : ..... Nom marital : .....  
 Prénom(s) : .....  
 Date de naissance : / / / / / Lieu : .....  
 Adresse géographique : .....  
 BP, code postal, commune : .....  
 Adresse de messagerie électronique : ..... @ .....  
 Tél (dom) : ..... Tél (portable) : ..... Tél (bur) : .....



**LE PASSEPORT MOBILITE FORMATION PROFESSIONNELLE : MODE D'EMPLOI**

**I. Projet d'insertion professionnelle**

<b>Pour qui ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Toute personne âgée de <b>plus de 18 ans</b> résidant habituellement en Polynésie française,</li> <li>☞ Poursuivant une formation professionnelle <b>inexistante</b> sur le Territoire</li> <li>☞ <b>Stagiaires</b> de la formation professionnelle de plus de 18 ans</li> </ul>
<b>Pour quoi ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Pour un <b>déplacement (aller/retour)</b> entre la collectivité de résidence habituelle et le lieu d'étude en mode aérien en classe économique, sans stop-over.</li> <li>☞ Réservation effectuée par le demandeur auprès de la compagnie aérienne de son choix.</li> <li>☞ Pour l'attribution d'une aide spécifique</li> </ul>
<b>Comment ? Combien de temps ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Aide attribuée <b>sous conditions de ressources</b>. ( foyer fiscal dont le quotient familial n'excède pas 26.420,00€ par an, soit 3.152.745 FCP)                         <ul style="list-style-type: none"> <li>-Allocation complémentaire de mobilité plafonnée à 7 500,00€</li> <li>-Allocation d'installation de 800,00€</li> <li>-Aide financière à l'accompagnement vers l'emploi de 1 400,00€</li> </ul> </li> <li>☞ Montant fixé à <b>100%</b> du prix du billet</li> <li>☞ <b>Validité de 3 mois</b> à partir de la date d'émission du Bon</li> </ul> <p><i><b>NB</b> : En l'absence d'émission des titres de voyage, passé ce délai, le demandeur <b>perd le bénéfice</b> de l'aide. En outre, l'absence de départ à la date prévue dans le cadre de l'émission du(es) billet(s) d'avion fait également perdre le bénéfice de l'aide.</i></p>

**II. CONCOURS**

<b>Pour qui ?</b>	☞ Toute personne âgée de <b>plus de 18 ans</b> résidant habituellement en Polynésie française (sous conditions de ressources),
<b>Pour quoi ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Pour un <b>déplacement (aller/retour)</b> entre la collectivité de résidence habituelle en mode aérien en classe économique, sans stop-over.</li> <li>☞ Réservation effectuée par le demandeur auprès de la compagnie aérienne de son choix.</li> </ul>
<b>Comment ? Combien de temps</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Montant fixé à <b>100%</b> du prix du billet</li> <li>☞ <b>Validité de 3 mois</b> à partir de la date d'émission du Bon</li> </ul> <p><i><b>NB</b> : En l'absence d'émission des titres de voyage, passé ce délai, le demandeur <b>perd le bénéfice</b> de l'aide. En outre, l'absence de départ à la date prévue dans le cadre de l'émission du(es) billet(s) d'avion fait également perdre le bénéfice de l'aide.</i></p>

**Textes de références**

Loi n°2003-660 du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer article 60 ;  
 Code des transports (articles L1803-2 à L1803-9)  
 Décret n°2010-1424 du 18 novembre 2010 fixant les conditions d'application des II, III, IV ; V et VII de l'article 50 de la Décret n°2010-1425 du 18 novembre 2010 relatif au fonctionnement et à la gestion du fonds de continuité territoriale  
 Arrêté du 13 décembre 2010 pris en application du troisième alinéa de l'article L. 1803-6 du code des transports définissant la liste des concours auxquels les personnes admissibles peuvent bénéficier du passeport-mobilité formation professionnelle

## SITUATION FAMILIALE AU 31 DECEMBRE 2010

célibataire     en concubinage     pacsé(e)     marié(e)     divorcé(e)     veuf(ve)

Nombre d'enfant(s) à charge :     0     1     2     3     4     5     .....

Autre(s) personnes(s) à charge :     0     1     2     3     4     5     .....

## LE VOYAGE

Date de départ : / /    Date de retour : / /

Aéroport de départ : .....    Aéroport d'arrivée : .....

Compagnie aérienne : .....

## INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le candidat au Passeport mobilité « formation professionnelle » doit fournir les pièces justificatives à l'appui de sa demande, dont la liste se trouve en fin de dossier :

### Parcours scolaire et/ou universitaire du demandeur

Année scolaire	Classe-Série-Discipline	Etablissement	Commune

### Description du projet professionnel (Le candidat doit décrire ci-dessous son projet)

1) Quel est votre projet ?

.....  
.....  
.....  
.....

2) Avez-vous déjà bénéficié d'une formation professionnelle ? Si oui, précisez :

.....  
.....

3) Avez-vous déjà une expérience professionnelle dans ce domaine ? Si oui, précisez :

.....  
.....

4) Quelle est votre situation professionnelle actuelle ?

.....  
.....  
.....

5) Action de formation professionnelle envisagée dans le cadre du projet professionnel (caractéristiques, durée) :

.....  
.....  
.....

6) Nom de l'organisme de formation et du lieu de stage ou de l'entreprise d'accueil, dans le cas d'un contrat en alternance, d'un stage d'accès à l'entreprise ou d'un stage pratique :

.....  
.....

7) Mode de rémunération prévu et montant mensuel:

.....  
.....

8) Conditions d'hébergement et modalités de prise en charge des frais correspondants :

.....  
.....

**NB :** Le candidat doit joindre à sa demande toutes les pièces qui permettent de justifier son projet professionnel, qui a été détaillé ci-dessus (document à en-tête de l'organisme de formation prouvant son inscription ou de l'entreprise auprès de laquelle il est en contrat ou en stage).

**INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ADMISSIBLES  
A DES CONCOURS D'ACCES A LA FONCTION PUBLIQUE OU  
A CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Le candidat au Passeport mobilité « formation professionnelle » admissible à un concours doit remplir les conditions de ressources exigées et fournir à l'appui de sa demande **l'attestation d'admissibilité et la copie de la convocation** à l'épreuve orale d'admission à ce concours. Dans un délai d'une semaine après le retour en Polynésie française, le candidat remettra au service de la continuité territoriale **une attestation de présence** aux épreuves orales.

Les concours dont les épreuves orales d'admission donnent accès au Passeport mobilité « formation professionnelle » sont :

- concours donnant accès aux corps de catégorie A ou B de la fonction publique et au corps des sous-officiers de gendarmerie
- concours d'accès aux instituts de formation en soins infirmiers (IFSI)
- concours d'accès aux écoles militaires supérieures et à l'école du service de santé des armées
- concours d'accès à un établissement d'enseignement supérieur technique privé et consulaire autorisé à délivrer un diplôme visé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- concours d'accès à une école habilitée à délivrer un titre d'ingénieur diplômé
- concours d'accès dans une formation de l'enseignement supérieur reconnue par les autorités compétentes de l'Etat membre de l'Union Européenne.

**DATE LIMITE DE DEPOTS - ENGAGEMENT**

Le dossier complet de demande doit être déposé dans la limite **d'un mois** avant la date de départ prévue figurant sur l'attestation de réservation.

Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni des peines prévues aux articles L. 441-6 et L. 441-7 du code pénal.

Tout dossier **incomplet sera rejeté**

**Je soussigné(e) ....., certifie sur l'honneur exacts et complets les renseignements fournis dans la présente demande et reconnais avoir pris connaissance des conditions d'octroi de l'aide demandée.**

**A ....., le ..... Signature :**

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

### • JUSTIFICATIFS D'IDENTITE ET DE SITUATION FAMILIALE

Photocopie du passeport en cours de validité	1	<input type="checkbox"/>
Photocopie de la carte CPS en cours de validité	2	<input type="checkbox"/>
Copie intégrale du livret de famille	3	<input type="checkbox"/>
Certificat de vie en concubinage ou de PACS	4	<input type="checkbox"/>
Certificat de vie et à charge de famille	5	<input type="checkbox"/>
Jugement de divorce et/ou convention de séparation	6	<input type="checkbox"/>
Certificat de scolarité (enfants ayant entre 16 et 21 ans)	7	<input type="checkbox"/>

### • JUSTIFICATIFS DE RESIDENCE HABITUELLE

Facture originale d'électricité ou de téléphone (ligne fixe) + une copie de ces mêmes pièces	8	<input type="checkbox"/>
Certificat de résidence original établi par la mairie	9	<input type="checkbox"/>

### • JUSTIFICATIFS DES RESSOURCES PERCUES EN 2010 (par tous les membres du foyer)

Formulaire de déclaration des revenus, renseigné, daté et signé accompagné des documents suivants :

⇒ Concernant les traitements, salaires et pensions de retraites :

<u>Salariés</u> :	○ Bulletins de paye	10A	<input type="checkbox"/>
	○ Relevé des cotisations déclarées à la CPS	10B	<input type="checkbox"/>
<u>Retraités</u> :	○ Attestation de retraite / bulletin de pension	10C	<input type="checkbox"/>
	○ Liste des paiements et détails (trésor public)	10D	<input type="checkbox"/>

⇒ Concernant les bénéficiaires industriels, commerciaux, non commerciaux, agricoles :

Déclaration de chiffre d'affaire (service des contributions)	10E	<input type="checkbox"/>
Ordre de recettes (CPS)	10F	<input type="checkbox"/>

⇒ Concernant les revenus de capitaux mobiliers et les plus-values de cessions (valeurs mobilières)  
Attestation bancaire, contrats relatifs aux placements réalisés ou avis annuels

10G

⇒ Concernant les revenus locatifs

Bail, reçus des loyers perçus et avis d'imposition du service des contributions

10H

⇒ Pour les personnes relevant du RSPF : attestation de la CPS (sauf mention sur la carte d'assuré social)

10I

### • AUTRES JUSTIFICATIFS

Relevé d'identité bancaire – IBAN	11	<input type="checkbox"/>
Attestation de réservation auprès de la compagnie aérienne choisie précisant le montant HT du passage aérien ainsi que le montant des taxes aériennes	12	<input type="checkbox"/>

Date de réception	Dossier rejeté / retourné incomplet le	Dossier complet le

**PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION**

• **INSTRUCTION DE LA DEMANDE**

⇒ Réception et vérification de la complétude du dossier :  dossier complet  dossier incomplet

⇒ Vérification de l'absence de cumul d'aides :  aide non cumulée  aide cumulée

Proposition de l'instructeur :  aide non cumulée  aide cumulée

Montant de l'aide au déplacement attribuée : ..... € ..... FCP

Observations : .....

Date de visa instructeur :  / / /	Visa instructeur PM	Visa responsable PM
Date de visa responsable PM :  / / /		

• **ATTRIBUTION DE L'AIDE**

Référence de l'arrêté : n°VR/2011- /PM du / / /

Notification de l'arrêté : n°VR/2011- /PM du / / /

Date de caducité de l'aide : / / /

• **LIQUIDATION ET MANDATEMENT DE LA DEPENSE**

Facture : n° \_\_\_\_\_ du / / /

Tableau récapitulatif : n° \_\_\_\_\_ du / / /

Mandat : n° \_\_\_\_\_ du / / /

<b>Pour retirer un formulaire, déposer un dossier ou obtenir des informations complémentaires</b>	
VICE-RECTORAT Polynésie française BP 1632 – 98713 PAPEETE Immeuble UUPA 4 <sup>ème</sup> étage Tel :478 400 passeport-mobilite@ac-polynesie.pf	<u>Jours et horaires d'ouverture au public :</u> du lundi au vendredi de 8h – 12h et de 14h – 16h
<b>Pour retirer un formulaire sans se déplacer : <a href="http://www.ac-polynesie.pf">www.ac-polynesie.pf</a></b>	

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction des demandes de passeport mobilité. Le destinataire des données est le Vice-Rectorat de la Polynésie française. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la division de la logistique du Vice-Rectorat de la Polynésie française (BP 1632 – 98713 Papeete).*